

Charte « LE COIN DES PHOTOGRAPHES 2023 »

Le Coin de Photographe est une animation organisée au sein du SALON DE LA PHOTO, dont l'objectif est de proposer aux photographes amateurs et professionnels de promouvoir leur talent.

Soucieux de présenter des œuvres originales et accessibles à tous, les photographes participant à l'animation « Le Coin des Photographes », s'engagent à respecter la présente charte dont le contenu est également repris dans les Conditions Générales de Location d'Espace d'Exposition au sein du « Coin des Photographes ».

En acceptant d'exposer ses photos au sein du « Coin des Photographes », l'exposant photographe prend donc les engagements suivants :

- exposer des photos accessibles à tout public et dépourvues de messages politique et religieux.
- être présent durant les 4 jours d'exposition
- garantir un accrochage de qualité des photos exposées
- respecter les limites de l'espace réservé

Par ailleurs, l'exposant photographe déclare :

- être l'auteur des photos exposées ou avoir été autorisé à les exposer par le titulaire des droits des photos
- avoir respecté la réglementation relative au droit à l'image (notamment avoir l'accord des personnes visibles sur les photos)

En cas de non-respect de cette charte, l'organisateur se réserve le droit de retirer les photos exposées